



## RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Le 16 février 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

### **SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION CIVILE DE PALESTINE AFFECTÉE PAR LA GUERRE À GAZA ET DEMANDE D'UN CESSEZ-LE-FEU ENTRE LES PARTIES AU CONFLIT**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies, dont la résolution n° 194 (III), du 11 décembre 1948, paragraphe 11, qui affirme le droit aux réfugiés palestiniens de rentrer dans leur foyer et de recouvrer leurs biens;

ATTENDU la nécessité impérieuse, telle qu'exprimée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2023, de « mettre un terme immédiatement à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et de parvenir à un accord de paix juste, durable et global entre les parties israélienne et palestinienne »;

ATTENDU que, dans les termes de la Cour internationale de justice, « le 7 octobre 2023, le Hamas et d'autres groupes armés présents dans la bande de Gaza ont mené une attaque en Israël, tuant plus de 1 200 personnes, en blessant des milliers d'autres et emmenant quelque 240 otages, dont beaucoup sont toujours retenus captifs » et qu'à la suite de cette attaque « Israël a lancé à Gaza une opération militaire de grande envergure par voie terrestre, aérienne et maritime, qui fait un nombre considérable de victimes civiles et cause des destructions massives d'infrastructures civiles et le déplacement d'une très large majorité des habitants de Gaza »;

ATTENDU que « [l']offensive israélienne dans l'enclave palestinienne, censée punir le Hamas pour l'attaque du 7 octobre 2023, a fait plus de 28 000 morts, en quatre mois » (Journal *Le Monde*, 12 février 2024);

ATTENDU que selon le Président du Comité international de la Croix-Rouge, le déplacement de la population causé par les hostilités a pour conséquence qu'à ce jour, « 1,5 million de personnes ont trouvé refuge sur 20 % du territoire gazaoui, soit environ 60 kilomètres carrés » et que « ces gens vivent dans des conditions épouvantables dans le sud de la bande de Gaza, où leur survie est menacée par l'intensification dramatique des combats »;

ATTENDU que selon le Directeur-général de l'Organisation internationale du travail « les hostilités ont entraîné – et continuent d'entraîner – une perte tragique de vies humaines et une perte sans précédent de moyens de subsistance, d'emplois, de revenus, d'entreprises et d'infrastructures civiles »;

ATTENDU l'appel de fonds urgent de l'Organisation internationale du travail « pour répondre aux besoins critiques des travailleurs et des employeurs palestiniens »;

ATTENDU les appels à la solidarité intersyndicale de la Fédération générale des syndicats palestiniens et la Fédération générale des syndicats indépendants de Palestine;

ATTENDU l'appel à un cessez-le-feu immédiat à Gaza de la part de nombreuses organisations de défense des droits de la personne basées en Israël;

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

- ATTENDU que le gouvernement canadien a autorisé la vente d'armes à Israël pour une valeur de 140 millions de dollars depuis 10 ans, dont près de 30 millions de dollars pendant la période allant d'octobre à décembre 2023;
- ATTENDU qu'un mouvement pancanadien est en train de s'organiser pour dénoncer et faire cesser les autorisations de ventes d'armes à Israël par le gouvernement canadien;
- ATTENDU le rôle qu'ont parfois joué les organisations syndicales et celles de la société civile en général dans la lutte contre certaines injustices ailleurs dans le monde, notamment pour exercer une pression sur les gouvernements en mesure d'avoir un impact sur la situation en question;
- ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- AFFIRME son appui aux appels des syndicats et organisations de la société civile en Palestine, en Israël et à travers le monde, en faveur d'un cessez-le-feu immédiat de toutes les parties engagées dans les hostilités entre le Hamas et le gouvernement d'Israël;
- AFFIRME sa solidarité avec la population civile de Palestine affectée par les hostilités entre le gouvernement d'Israël et le Hamas, et avec les personnes et organisations de la société civile palestiniennes engagées en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza;
- AFFIRME sa solidarité avec les personnes et organisations de la société civile israélienne engagées en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et la fin du siège de la population civile palestinienne à Gaza;
- DÉNONCE vigoureusement la prolifération de propos et gestes racistes, antisémites, antipalestiniens, islamophobes et xénophobes dans le contexte de la guerre entre le Hamas et le gouvernement d'Israël;
- DEMANDE à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) de solliciter et de coordonner des dons de la part de ses organisations membres en vue d'une contribution commune au fonds d'urgence de l'Organisation internationale du travail pour les personnes travailleuses à Gaza;
- DEMANDE au Comité exécutif du SPUQ de contribuer à la hauteur de 1000 \$ à l'appel d'urgence du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire (OCHA) en référence à la crise humanitaire à Gaza;
- DEMANDE au Cartel Intersyndical sur le Régime de Retraite et les Assurances Collectives du réseau de l'UQ (CIRRAC), ainsi qu'au Conseil d'administration et à la Fondation de l'UQAM de procéder à un examen de leurs engagements et placements financiers pour s'assurer qu'ils ne contribuent pas au soutien d'entreprises et d'activités économiques directement liées à la poursuite des hostilités à Gaza ou associées à la colonisation israélienne dans les territoires occupés.
- DÉNONCE l'autorisation, par le gouvernement canadien, de ventes d'armes à Israël;
- DEMANDE à la CSN de s'impliquer énergiquement dans le mouvement de dénonciation de ces autorisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ